PROTOCOLE EN CAS DE CONTAMINATION DE LA MOULÉE À LA FERME

DATE	
NOM DU PONDOIR	

- 1- S'engage à garder les derniers échantillons de moulée d'une durée de 4 semaine.
- 2- Procédures à suivre s'il y a présence d'ingrédients alimentaires contaminés donnés au troupeau :
 - a. Les lignes d'alimentation doivent être vidé et purgées ;
 - b. Vider et nettoyer le silo contaminé
 - c. Si les poules ont consommées de la moulée contaminée, faire un suivi très attentif de la santé du troupeau et de la production d'œuf. Au besoin, consulter un vétérinaire ou le représentant de la meunerie ou du couvoir
 - d. Le gestionnaire doit inscrire les informations suivantes sur un registre de mesures correctives :
 - i. Date de l'incident
 - ii. Heure de l'incident
 - iii. Observations de la santé du troupeau
 - iv. Observation de la production d'œufs

- 3- Procédures à suivre s'il y a présence d'ingrédients alimentaires contaminés avant la distribution au troupeau :
 - a. Vider complètement le silo et le nettoyer
 - b. Jeter la moulée contaminée en respectant les normes municipales
 - c. Le gestionnaire doit inscrire les informations suivantes sur un registre de mesures correctives :
 - i. Date de l'incident
 - ii. Heure de l'incident
 - iii. Procédure de décontamination du silo
 - iv. Méthode d'élimination de la moulée contaminée

Nom du gestionnaire du pondoir	
Signature du gestionnaire du pondoir	